

ACTE D'ENGAGEMENT

Procédure adaptée – Article R.2123-1 du Code de la commande publique
Marché n° 2025-01 – Infogérance du parc informatique, migration des serveurs, assistance technique et location de licences antivirus.

1. Pouvoir adjudicateur

Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes (CNOSF) - 168 rue de Grenelle – 75007 Paris
Représenté par : Madame Isabelle DERRENDINGER, Présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

2. Objet du marché

Le marché public porte sur l'infogérance informatique et la mise à disposition de serveurs virtuels dans un datacenter situé en France. Les prestations incluent la migration des serveurs de production actuels vers le nouveau datacenter, ainsi que la gestion, l'exploitation, la maintenance et la supervision des infrastructures, conformément aux conditions définies.

3. Titulaire du marché

Je soussigné(e) :

- Nom / raison sociale :

- Adresse :

- SIRET :

- Représentant légal :

- Téléphone / Mail :

Agissant en mon nom personnel [] / pour le compte de la société []

4. Engagement du titulaire

Je m'engage, sur la base du dossier de consultation, à exécuter les prestations décrites ci-dessus:

- Montant total de l'offre (hors taxes) : € HT
- TVA applicable (%) : %
- Montant TTC : € TTC

Le prix est forfaitaire / mixte / unitaire (cocher la case correspondante).

Le délai d'exécution est fixé à 11 jours après la signature du présent acte d'engagement (délai de stand still).

5. Comptable assignataire

Les paiements seront effectués par virement administratif par le comptable assignataire compétent, conformément aux dispositions de l'article R.2192-10 du code de la commande publique.

6. Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

7. Pièces contractuelles

Font partie intégrante du marché :

1. Le présent acte d'engagement (AE) ;
2. Le cahier des charges (CCTP + CCAP) ;
3. Le règlement de la consultation ;
4. L'offre du titulaire.

En cas de contradiction, les documents prévalent dans l'ordre ci-dessus.

8. Déclarations du candidat

- Le candidat atteste sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-11 CCP.
- Le candidat atteste avoir fourni des renseignements exacts relatifs à sa situation et ses capacités.

9. Signature des parties

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Le titulaire (Nom, qualité, signature + cachet de l'entreprise)

Le pouvoir adjudicateur

Pour le CNOSE (Nom, qualité, signature + cachet)